

## Flashback sur les nouveautés réglementaires de 2020

Quelle année ! Mais le travail à distance et les conditions sanitaires n'ont pas réduit nos ambitions de vous proposer les meilleurs produits et le meilleur service, bien au contraire.

En 2020, toutes nos équipes se sont mobilisées pour vous proposer de nouvelles fonctionnalités afin de faciliter votre gestion et fidéliser vos clients tout en vous accompagnant dans vos obligations réglementaires.

Adhoc est plus que jamais l'outil indispensable et le plus complet pour les courtiers en assurance.

Cette semaine, nous vous proposons **un récapitulatif des fonctionnalités réglementaires** phares sorties en 2020 pour améliorer votre gestion :

- Afin de lutter contre la conduite sans assurance, la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 oblige l'ensemble des assureurs à alimenter **le fichier des véhicules assurés (FVA)**. Le logiciel adhoc permet de déclarer automatiquement ces mouvements de véhicules. En 2020, nous avons amélioré l'exploitation des retours, l'automatisation des échanges, etc.
- Comment mettre en œuvre les dispositifs prévus dans le **règlement général sur la protection des données (RGPD)** ? Avec adhoc vous disposerez du plein de fonctionnalités qui vous aideront dans vos obligations. Nous les avons améliorées en 2020 avec l'arrivée du moniteur RGPD. Il permet d'archiver et d'anonymiser les données, et est doté d'un nouveau requêteur RGPD .
- La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) est un élément réglementaire important dans les obligations du courtier. Pour assurer ce volet, adhoc a mis en place en 2020 des fonctions de contrôle des données saisies, avec **le registre des gels des avoirs**. Nous avons déjà anticipé et intégré sa refonte qui sera déployée par le Trésor Public en mars 2021 et qui permettra des mises à jour plus fluides du registre.
- Toujours dans le domaine de la LCB-FT, nous avons développé **l'enregistrement des bénéficiaires effectifs** dans les fiches contrats. En 2021, nous poursuivrons nos avancées pour vous faciliter le respect de ces obligations.

Ce sont vos retours, vos idées et votre quotidien qui nous motivent chez adhoc-gti. **Ensemble, nous avons abordé 2021 avec plein de nouveaux projets** pour faciliter vos démarches réglementaires.

Rendez-vous dès la semaine prochaine pour un flashback sur les évolutions comptables de 2020.

*L'équipe adhoc-gti*



Retrouvez nos nouveautés sur le [site de documentation](#), accessible depuis votre logiciel adhoc.

Tapez "**Quoi de neuf ?**" dans la zone de recherche du site.